



Conseil économique et social

Distr. générale
22 septembre 2025
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur
l'évaluation de l'impact sur l'environnement
dans un contexte transfrontière

Réunion des Parties à la Convention sur
l'évaluation de l'impact sur l'environnement
dans un contexte transfrontière agissant
comme réunion des Parties au Protocole
relatif à l'évaluation stratégique environnementale

Groupe de travail de l'évaluation de l'impact sur l'environnement et de l'évaluation stratégique environnementale

Treizième réunion

Genève, 1^{er}-3 décembre 2025

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la treizième réunion

**Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève (salle XI),
le lundi 1^{er} décembre 2025, à 10 heures***

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Exposé du Bureau sur les activités menées depuis la reprise des sessions des Réunions des Parties.
3. État des ratifications.
4. Dispositions financières.

* Les participants sont priés de s'inscrire en ligne au plus tard le **1^{er} novembre 2025** en utilisant le lien ci-après : <https://indico.un.org/event/1012053/>. La réunion aura lieu en présentiel. Le jour de l'ouverture de la réunion, les représentants devront obtenir un badge pour accéder au Palais des Nations. Voir le plan et les informations pratiques sur le site Web de la Commission économique pour l'Europe (<https://unece.org/practical-information-delegates>). Les participants sont priés de récupérer leur badge bien avant la réunion. Pour plus d'informations sur la procédure d'inscription, merci de consulter la page Web de la réunion (<https://unece.org/info/Environmental-Policy/Environmental-Impact-Assessment/events/398911>) et/ou contacter le secrétariat par courrier électronique (maricar.delacruz@un.org ; eia.conv@un.org) pour obtenir de l'aide. En cas de difficulté, prière de contacter le secrétariat de la Convention par téléphone (+41 22 91726 82).



5. Application et respect des dispositions de la Convention et du Protocole.
6. Promotion de l'application pratique de la Convention et du Protocole :
 - a) Coopération et renforcement des capacités à l'échelle sous-régionale ;
 - b) Renforcement des capacités ;
 - c) Échange de bonnes pratiques ;
 - i) Séminaire sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement et l'évaluation stratégique environnementale dans les processus d'aménagement du territoire, avec un accent particulier sur les plans, programmes et projets liés à l'énergie, les évaluations de la biodiversité et les changements climatiques ;
 - ii) Table ronde sur l'utilisation d'outils d'intelligence artificielle, y compris des outils à code source ouvert, dans les procédures d'évaluation de l'impact sur l'environnement et d'évaluation stratégique environnementale.
7. Gestion, coordination et visibilité des activités intersessions.
8. Préparatifs en vue des prochaines sessions des Réunions des Parties :
 - a) Dispositions pratiques ;
 - b) Liste des projets de document et de décision ;
 - c) Programme provisoire ;
 - d) Activités à envisager pour le projet de plan de travail pour 2027-2029 ;
 - e) Présidence des sessions ;
 - f) Élection du Bureau de la prochaine période intersessions.
9. Manifestations et processus internationaux pertinents.
10. Questions diverses.
11. Présentation des principales décisions adoptées et clôture de la réunion.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Horaire indicatif : lundi 1^{er} décembre, 10 heures-10 h 10

1. La Présidente du Groupe de travail de l'évaluation de l'impact sur l'environnement et de l'évaluation stratégique environnementale créé au titre de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (Convention d'Espoo) et du Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale invitera le Groupe de travail à adopter l'ordre du jour de sa treizième réunion, tel qu'il figure dans le présent document. Le présent ordre du jour provisoire a été établi par le secrétariat d'un commun accord avec le Bureau des Réunions des Parties à chacun des deux instruments¹.

Documents

Ordre du jour provisoire annoté de la treizième réunion (ECE/MP.EIA/WG.2/2025/1)

¹ Tous les documents de la réunion seront disponibles sur une page dédiée du site Web de la Commission économique pour l'Europe (<https://unece.org/info/Environmental-Policy/Environmental-Impact-Assessment/events/398911>). Il convient de noter que les documents dont la cote se termine par « INF. » suivi d'un chiffre sont des documents informels, qui peuvent être trouvés dans le tableau des documents par un clic sur l'onglet « Informal documents ».

Document informel

Informal notes on the agenda (ECE/MP.EIA/WG.2/2025/INF.1)

2. Exposé du Bureau sur les activités menées depuis la reprise des sessions des Réunions des Parties*Horaire indicatif : lundi 1^{er} décembre, 10 h 10-10 h 25*

2. Le secrétariat sera invité à présenter des extraits des décisions des Réunions des Parties définissant les tâches du Bureau pour la période intersessions 2024-2026. La Présidente du Groupe de travail invitera le Président du Bureau à présenter une vue d'ensemble des principales activités menées par le Bureau et des faits survenus depuis la reprise des sessions de la Réunion des Parties. Le Président du Bureau évoquera notamment la suite donnée aux décisions, y compris en ce qui concerne les dispositions financières. Il pourra également appeler l'attention sur toute question stratégique ou procédurale abordée depuis la reprise des sessions.

Document informel

Tasks of the Bureau in the period 2024–2026 (ECE/MP.EIA/WG.2/2025/INF.2)

3. État des ratifications*Horaire indicatif : lundi 1^{er} décembre, 10 h 25-11 heures*

3. Le secrétariat rendra compte de l'état de la ratification de la Convention, de ses deux amendements et du Protocole.

4. La Présidente invitera ensuite la Grèce à partager son expérience récente de la ratification du Protocole, puis la Macédoine du Nord à évoquer son expérience de la ratification des amendements à la Convention.

5. La Présidente invitera ensuite chaque Partie à la Convention qui n'a pas encore ratifié le premier amendement à rendre compte des progrès accomplis et des préparatifs en cours en vue de la ratification. En particulier, les délégations de l'Arménie et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, pays dont les ratifications sont essentielles à l'entrée en vigueur du premier amendement ouvrant l'adhésion à la Convention à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, seront invitées à fournir des informations actualisées et détaillées sur les mesures prises et à indiquer si leur pays a besoin d'assistance pour mener à son terme le processus de ratification. Le secrétariat sera invité à donner des renseignements sur les lettres que le Bureau a demandé à la Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Europe (CEE) d'envoyer aux ministres de l'environnement et des affaires étrangères des deux Parties afin d'encourager celles-ci àachever le processus de ratification.

6. Par la suite, les représentants des huit Parties n'ayant pas encore ratifié le deuxième amendement (2004) (Arménie, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Irlande, Kazakhstan, Kirghizistan et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) seront invités à rendre compte des progrès accomplis dans le processus de ratification et à indiquer les éventuels besoins d'assistance de leur pays. L'achèvement de ces ratifications permettra de garantir l'application uniforme de la Convention par toutes ses Parties.

7. La Présidente invitera ensuite tous les États signataires qui n'ont pas encore achevé le processus de ratification du Protocole (Belgique, Géorgie, Irlande et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) à donner des informations sur les préparatifs qu'ils ont engagés en vue de le mener à terme. Elle invitera également les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale bénéficiaires d'activités d'assistance et de renforcement des capacités à rendre compte des mesures qu'ils auraient éventuellement prises pour adhérer à la Convention et/ou au Protocole, ainsi que de l'éventuelle assistance dont ils auraient besoin.

8. Enfin, il est prévu que la Roumanie, en sa qualité de dépositaire de l'Accord multilatéral entre les pays d'Europe du Sud-Est pour l'application de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (Accord de Bucarest), rende compte de l'état de cet accord. La Croatie et la Grèce, États signataires, seront invitées à rendre compte de leur projet de ratification de l'Accord, et la Bosnie-Herzégovine de son projet d'adhésion.

9. Le Groupe de travail devrait envisager de faire écho et de donner suite à la recommandation du Bureau visant à ce que les Parties concernées soient invitées à mener à leur terme leurs processus de ratification, au moins pour ce qui concerne le premier amendement, avant les sessions des Réunions des Parties à venir (Genève, 1^{er}-4 décembre 2026).

Documents

Document informel

Status of ratification of the Convention, its amendments and its Protocol (ECE/MP.EIA/WG.2/2025/INF.3)

4. Dispositions financières

Horaire indicatif : lundi 1^{er} décembre, 11 heures-midi

10. Le secrétariat rendra compte de l'état des contributions au fonds d'affectation spéciale créé à l'appui de l'application de la Convention et du Protocole, ainsi que de ses dépenses. Le Groupe de travail sera également informé que, conformément au mandat confié par les Réunions des Parties à la Convention et au Protocole lors de la reprise de leurs sessions le 10 décembre 2024², le Bureau a examiné le rapport du secrétariat sur la disponibilité des fonds. Sur la base de cet examen, le Bureau a révisé le montant des crédits nécessaires à l'exécution du plan de travail pour 2024-2026³ et a approuvé une proposition visant à doter le secrétariat des effectifs nécessaires à son bon fonctionnement⁴.

11. Le secrétariat informera en outre le Groupe de travail qu'un écart structurel persiste entre les dépenses prévues pour la période en cours et les contributions annoncées par les Parties. Le Groupe de travail sera invité à prendre note du nombre de Parties à la Convention et/ou au Protocole qui ne se sont pas encore engagées à contribuer au financement de l'exécution du plan de travail malgré la décision adoptée par la Réunion des Parties selon laquelle toutes les Parties devraient apporter leur contribution, et à formuler des observations à ce sujet. Le Groupe de travail sera également informé que, si rien n'est fait, un déficit de financement similaire pourrait se reproduire au cours de la période intersessions 2027-2029, ce qui pourrait compromettre la capacité du secrétariat à appuyer efficacement la réalisation des travaux prévus au titre des instruments.

12. Le Groupe de travail sera invité à examiner le contexte plus large des problèmes de liquidité auxquels le système des Nations Unies est actuellement confronté et à prendre note de l'Initiative ONU80 lancée par le Secrétaire général sur l'optimisation des services et l'ajustement des effectifs. L'objectif de cette initiative est de promouvoir les gains d'efficacité, d'évaluer l'exécution de l'ensemble des mandats confiés par les États Membres et d'étudier les possibilités de transformation structurelle et de réorientation des programmes dans l'ensemble du système des Nations Unies. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner les conséquences que pourraient avoir ces mesures pour la CEE et pour les travaux du secrétariat.

² ECE/MP.EIA/35-ECE/MP.EIA/SEA/17, par. 32.

³ ECE/MP.EIA/34/Add.1-ECE/MP.EIA/SEA/15/Add.1, décision IX/2-V/2, annexe I.

⁴ Voir ECE/MP.EIA/B1/2025/2, par. 14 à 16 et annexe, à l'adresse https://unece.org/sites/default/files/2025-05/ECE_MP.EIA_B1_2025_2_report_as_approved.pdf.

13. La Présidente rendra compte des réflexions du Bureau concernant les solutions à envisager pour remédier au déficit budgétaire prévu pour la période 2027-2029 si les dispositions financières actuelles restent inchangées.

Documents

Documents informal

Draft financial report in the intersessional period 2024–2026 (ECE/MP.EIA/WG.2/2025/INF.4)

Informal notes of Bureau meeting of 7 April 2025, including annex with revised resource requirements (ECE/MP.EIA/B1/2025/2)⁵

Informal notes of Bureau meeting of 18–19 June 2025 (ECE/MP.EIA/B2/2025/2)⁶

5. Application et respect des dispositions de la Convention et du Protocole

Horaire indicatif : lundi 1^{er} décembre, midi-13 heures et 15 heures-16 heures

14. Le Groupe de travail est invité à examiner l'état d'avancement des activités prévues dans le plan de travail pour 2024-2026 concernant l'application et le respect des dispositions de la Convention et du Protocole.

15. Le Président ou le Vice-Président du Comité d'application devrait présenter les principaux résultats des cinquante-huitième, cinquante-neuvième, soixantième, soixante et unième, soixante-deuxième et soixante-troisième sessions du Comité (respectivement : Genève (en ligne), 27 février-1^{er} mars 2024 ; Genève, 18-21 juin 2024 ; Genève, 14-17 octobre 2024 ; Genève (en ligne), 11-14 février 2025 ; Genève, 13-15 mai 2025 ; Genève, 30 septembre-3 octobre 2025)⁷, ainsi que les principaux objectifs de la soixante-quatrième session du Comité (Genève, 3-6 février 2026). Le Groupe de travail sera également informé des travaux préparatoires prévus par le Comité en vue des prochaines sessions des Réunions des Parties (décembre 2026). Il souhaitera peut-être commenter les informations communiquées.

16. Le secrétariat présentera le projet de rapport sur le huitième examen de l'application de la Convention et le projet de rapport sur le cinquième examen de l'application du Protocole, qu'il a établis avec l'aide de consultants sur la base des questionnaires reçus de Parties à ces instruments (et d'entités non Parties) avant le 30 juin 2025. Il communiquera également au Groupe de travail des informations sur le respect des délais et l'état d'avancement de la soumission des questionnaires dans lesquels les Parties rendent compte de leur application des instruments au cours de la période 2022-2024. Le Groupe de travail sera invité à formuler des observations au sujet des résultats du cycle de présentation des rapports, ainsi qu'à examiner les principales conclusions des projets de rapports et à parvenir à un accord à ce sujet. Les délégations seront également invitées à soumettre, s'il y a lieu, d'éventuelles observations sur les projets ou corrections à y apporter concernant leur propre pays, en vue de la finalisation des rapports. Afin de faciliter la présentation à l'écran des observations des Parties au cours de la réunion, les délégations sont invitées à communiquer ces observations au secrétariat avant la réunion, au plus tard le 10 novembre 2025.

17. Le Président du Comité d'application informera le Groupe de travail que le Comité a constaté que des problèmes persistaient quant à la qualité et à l'exhaustivité des réponses au questionnaire et a décidé d'améliorer celui-ci selon une approche progressive et structurée. Étant donné qu'un certain nombre de questions relatives au respect des dispositions ont été réglées au cours de la période allant de janvier 2023 à mars 2025, le Comité a décidé de créer

⁵ Disponible à l'adresse https://unece.org/sites/default/files/2025-05/ECE_MP.EIA_B1_2025_2_report_as_approved.pdf.

⁶ Disponible à l'adresse https://unece.org/sites/default/files/2025-09/ece_mp.eia_b2_2025_2_report_draft1_as_formatted_25.08.2025_ADOPTED.pdf.

⁷ Les rapports sur les sessions du Comité d'application sont disponibles à l'adresse <https://unece.org/sessions-3>.

un petit groupe de travail et a entamé le processus de révision à sa soixante-troisième session. Le Groupe de travail sera invité à prendre note du fait que le Bureau a approuvé un budget de 10 000 dollars des États-Unis pour aider le Comité à améliorer les questionnaires⁸. Il souhaitera peut-être examiner les propositions formulées dans ce contexte et fournir des conseils sur l'amélioration du processus de remontée de l'information, y compris les améliorations à apporter aux questionnaires ainsi qu'au format et au contenu des rapports d'examen, en vue du prochain cycle d'examen (2025-2027).

18. Les délégations de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, du Bélarus, du Kazakhstan, de la Macédoine du Nord, de l'Ouzbékistan, de la Serbie et du Tadjikistan seront invitées à rendre compte des progrès réalisés par leur pays dans la mise en conformité de leur législation aux fins de l'application de la Convention et du Protocole et, le cas échéant, de la ratification ou de l'adhésion aux deux instruments suivant les conseils techniques reçus.

Documents

Projet de rapport sur le huitième examen de l'application de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (ECE/MP.EIA/WG.2/2025/3)

Projet de rapport sur le cinquième examen de l'application du Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale (ECE/MP.EIA/WG.2/2025/4)

Conclusions et recommandations sur le respect par la Pologne des obligations qui lui incombent en vertu de la Convention pour ce qui est de la construction d'une barrière sur le territoire du site transfrontière de la forêt de Bialowieza, inscrit au Patrimoine mondial par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (ECE/MP.EIA/IC/2025/7)

Conclusions et recommandations sur le respect par la France des obligations qui lui incombent en vertu de la Convention pour ce qui est de la prolongation de la durée de vie de la tranche 1 de la centrale nucléaire du Tricastin et de 31 autres réacteurs (ECE/MP.EIA/IC/2026/4, à paraître)

Findings and recommendations on compliance by Ukraine with its obligations under the Convention in respect of the activity related to mining at the Muzhiyev goldmine – advance version (anglais seulement) (ECE/MP.EIA/IC/2026/3, à paraître)

Documents informels

Workplan implementation status (ECE/MP.EIA/WG.2/2025/INF.5)

Additional information on Parties' practical application of the Convention 2022–2024 (ECE/MP.EIA/WG.2/2025/INF.6)

Additional information on Parties' practical application of the Protocol 2022–2024 (ECE/MP.EIA/WG.2/2025/INF.7)

Suggested improvements to the questionnaires on the implementation of the Convention and the Protocol (ECE/MP.EIA/WG.2/2025/INF.8)

Elements of the draft decisions on compliance (ECE/MP.EIA/WG.2/2025/INF.9)

⁸ ECE/MP.EIA/IC/2025/4, par. 69 et 71.

6. Promotion de l'application pratique de la Convention et du Protocole

Horaire indicatif : lundi 1^{er} décembre, 16 heures-18 heures

a) Coopération et renforcement des capacités à l'échelle sous-régionale

Horaire indicatif : lundi 1^{er} décembre, 16 heures-17 heures

19. Les délégations des pays concernés et le secrétariat seront invités à rendre compte des résultats des activités de coopération et de renforcement des capacités menées dans les sous-régions visées dans le plan de travail pour 2021-2023, comme suit :

a) Sous-région de la mer Baltique – les treizième et quatorzième réunions sous-régionales au titre de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière, organisées respectivement par la Lituanie (en ligne, 8 mai 2024) et la Pologne (Gdansk, 4-6 juin 2025) ;

b) Sous-région de la mer Méditerranée – les première et deuxième réunions sous-régionales sur l'évaluation environnementale dans un contexte transfrontière, organisées respectivement par l'Italie (Rome, 28 et 29 mai 2024) et la Slovénie (Portorož, 28-30 mai 2025), ainsi que la troisième réunion, prévue en Grèce (avril 2026). Les exposés pourraient inclure des supports vidéo, une synthèse des évaluations des besoins et des réflexions des pays participants, notamment de l'Égypte, d'Israël, de la Libye, du Maroc et de la Türkiye. Le secrétariat fera le point sur l'élaboration de lignes directrices dans le cadre de la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone) et du Plan d'action pour la Méditerranée, et présentera notamment un exposé sur la révision du projet de lignes directrices de la Grèce ;

c) Sous-région d'Asie centrale – projet commun de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et de la CEE intitulé « Renforcement des capacités nationales et régionales et de la coopération en matière d'évaluation stratégique environnementale en Asie centrale, visant notamment à faire face aux changements climatiques », principalement financé par l'Allemagne avec un cofinancement de l'OSCE et de l'Agence allemande de coopération internationale ;

d) Europe du Sud-Est – atelier de l'OSCE sur l'application de la Convention d'Espoo et de la Convention d'Aarhus en Europe du Sud-Est, qui sera organisé les 8 et 9 septembre 2025 à Vienne, avec le soutien financier de l'Italie, et résultats de la conférence de 2025 de l'Association croate des experts de la protection de la nature et de l'environnement sur le thème « [European Union] taxonomy and impact assessment: From policy to practice » (Taxonomie de l'Union européenne et évaluation de l'impact sur l'environnement : des politiques à la pratique) (Opatija (Croatie), 8-10 octobre 2025).

20. Le Groupe de travail devrait prendre note des informations communiquées et, selon qu'il convient, donner des orientations et décider d'éventuelles mesures de suivi à l'appui de la réalisation des activités susmentionnées.

Documents

Documents informels

Workplan implementation status (ECE/MP.EIA/WG.2/2025/INF.5)

b) Renforcement des capacités

Horaire indicatif : lundi 1^{er} décembre, 17 heures-17 h 30

21. Les délégations des pays concernés et un représentant de l'OSCE rendront compte des activités de renforcement des capacités menées en Asie centrale, en particulier dans le cadre du projet connexe « Strengthening national and regional capacities and cooperation on Strategic Environmental Assessment (SEA) in Central Asia – Phase II » (Renforcement des capacités nationales et régionales et de la coopération en matière d'évaluation stratégique

environnementale en Asie centrale – Phase II), avec un financement de l'Allemagne (2023-2025), et des activités prévues pour 2026⁹.

22. Un représentant de l'International Association for Impact Assessment sera invité à faire le point sur l'élaboration par son organisation de brochures informelles de deux pages, ou « FasTips », sur des questions clefs ayant trait à la pratique de l'évaluation stratégique environnementale¹⁰.

23. Le Groupe de travail sera invité à prendre note du rapport d'évaluation des besoins de renforcement des capacités et d'assistance technique de certains pays de la sous-région méditerranéenne et de la demande du Maroc concernant la traduction en arabe et en français de supports d'information existants, notamment de la vidéo élaborée par l'Italie.

24. Le Groupe de travail sera invité à prendre note des informations communiquées et, s'il y a lieu, à donner des conseils sur l'exécution des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation, notamment sur la collecte éventuelle de fonds visant à répondre à la demande du Maroc et l'achèvement de la traduction de la vidéo destinée aux pays d'Asie centrale sur l'application du Protocole¹¹.

Documents

Document informel

Workplan implementation status (ECE/MP.EIA/WG.2/2025/INF.5)

Needs-assessment report for capacity-building and technical assistance for certain Mediterranean subregion countries (ECE/MP.EIA/WG.2/2025/INF.10)

c) Échange de bonnes pratiques

Horaire indicatif : lundi 1^{er} décembre, 17 h 30-18 heures

25. Le secrétariat et les pays chefs de file, à savoir la Suisse, l'Italie et la Grèce, présenteront les séminaires et ateliers thématiques qui se tiendront pendant les réunions de 2026 du Groupe de travail et les sessions de 2026 des Réunions des Parties, comme prévu par le plan de travail pour 2024-2026¹². L'Italie et la Grèce proposent d'organiser, dans le cadre de la réunion du Groupe de travail de juin 2026, un séminaire sur les moyens de trouver et d'évaluer d'autres solutions pour les activités proposées dans le dossier d'évaluation de l'impact sur l'environnement et d'évaluation stratégique environnementale, notamment la protection contre les risques climatiques. La Suisse propose d'animer un séminaire sur l'exploitation minière et les déchets miniers dans le cadre de la session de décembre 2026 de la Réunion des Parties. La présidence du Groupe du travail ou du Bureau pourra rendre compte des orientations du Bureau en la matière. Le Groupe de travail sera invité à fournir des conseils sur l'organisation, la portée et les modalités de ces manifestations. Les délégations seront invitées à indiquer si elles souhaitent contribuer à la planification, à l'élaboration du contenu et à la tenue de ces manifestations.

26. Les délégations sont invitées à soumettre des propositions concernant l'élaboration de fiches d'information sur l'application pratique de la Convention et du Protocole mentionnées dans l'examen de l'application, qui seront présentées pendant les réunions du Groupe de travail et mises en ligne sur le site Web de la CEE. Le secrétariat présentera le projet de supports de communication mettant en évidence les avantages et les enseignements de

⁹ Voir unece.org/project-strengthening-national-and-regional-capacities-and-cooperation-strategic-environmental.

¹⁰ www.iaia.org/fasttips.php.

¹¹ Activité III.C.2 du plan de travail 2024-2026.

¹² Les thèmes mentionnés dans le plan de travail pour 2024-2026 sont les suivants :

III.B.1b) Exploitation minière, déchets/résidus miniers et matières premières essentielles ;
III.B.1c) Évaluation du climat/résilience face aux changements climatiques ; III.B.1d) Examen d'autres solutions et justification des modalités retenues pour les activités proposées dans le dossier d'évaluation de l'impact sur l'environnement et d'évaluation stratégique environnementale (pays chefs de file : Suisse (2025/2026) et Italie, en coopération avec la Grèce (à confirmer)).

l'application de la Convention et du Protocole dans les régions maritimes, sur la base des fiches d'information actualisées élaborées par les Parties pendant la période intersessions 2021-2023 et depuis la reprise des sessions des Réunions des Parties.

27. Les délégations souhaiteront peut-être participer au financement d'une base de données en ligne des bonnes pratiques des Parties, dont la création est prévue dans le plan de travail, ou de la collecte et du traitement des informations nécessaires, sous réserve que des ressources supplémentaires soient débloquées et que les consultants soient financés.

28. Des informations seront collectées concernant l'échange de connaissances, s'il y a lieu, avec le Programme des Nations Unies pour le développement en ce qui concerne les évaluations stratégiques environnementales et sociales qu'il mène en Europe orientale et en Europe du Sud-Est, dans le Caucase et en Asie centrale.

Documents

Documents informels

Workplan implementation status (ECE/MP.EIA/WG.2/2025/INF.5)

Draft promotional material: Benefits and lessons learned for application of the Convention and the Protocol in marine regions (ECE/MP.EIA/WG.2/2025/INF.11)

- i) *Séminaire sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement et l'évaluation stratégique environnementale dans les processus d'aménagement du territoire, avec un accent particulier sur les plans, programmes et projets liés à l'énergie, les évaluations de la biodiversité et les changements climatiques*

Mardi 2 décembre, 10 heures-13 heures et 15 heures-16 heures.

29. Les délégations italienne et slovène seront invitées à présider un séminaire sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement et l'évaluation stratégique environnementale dans les processus d'aménagement du territoire, organisé conjointement avec le secrétariat. L'objectif est de permettre l'échange de bonnes pratiques et d'enseignements tirés de l'expérience, d'évoquer les difficultés que pose l'application du Protocole et de la Convention dans les processus d'aménagement du territoire, y compris la planification de l'espace marin, et de mettre en lumière le rôle et les avantages des deux instruments dans ce domaine. Le séminaire portera en particulier sur les plans, programmes et projets liés à l'énergie, les évaluations de la biodiversité et les changements climatiques. Une séance spéciale sera consacrée aux synergies entre les garanties environnementales et sociales des institutions financières internationales et les dispositions de la Convention et de son Protocole. Des représentants d'institutions telles que la Banque africaine de développement, la Banque européenne d'investissement et la Banque mondiale seront invités à rendre compte de leur travail de sensibilisation et de renforcement des capacités dans les domaines de l'évaluation de l'impact sur l'environnement et de l'évaluation stratégique environnementale, en particulier dans le cadre des processus d'aménagement du territoire et des programmes et projets liés à l'énergie dans le sud et l'ouest de la Méditerranée.

30. Des informations détaillées sur le séminaire seront communiquées à l'avance.

31. Les délégations sont invitées à participer activement au séminaire. Le Groupe de travail sera invité à prendre note des conclusions de la Présidente sur le séminaire et à décider, à partir des résultats du séminaire, d'éventuelles mesures de suivi.

Documents

Draft programme on application of environmental impact assessment and strategic environmental assessment in spatial planning, with particular emphasis on energy-related projects, biodiversity assessment and climate change (ECE/MP.EIA/WG.2/2025/INF.12)

Draft elements of the assessment report on identification of synergies and possible cooperation activities with international financial institutions (ECE/MP.EIA/WG.2/2025/INF.13)

- ii) *Table ronde sur l'utilisation d'outils d'intelligence artificielle, y compris des outils à code source ouvert, dans les procédures d'évaluation de l'impact sur l'environnement et d'évaluation stratégique environnementale*

Horaire indicatif : mardi 2 décembre, 16 heures-18 heures

32. À la lumière des progrès rapides et de l'utilisation accrue de l'intelligence artificielle, y compris des outils à code source ouvert et des grands modèles mathématiques et linguistiques, dans divers secteurs, le Bureau a proposé que se tienne une table ronde ou un séminaire spécial dans le cadre de la session du Groupe de travail. Les délégations seront invitées à faire part de leur expérience de l'utilisation d'outils d'intelligence artificielle dans les procédures d'évaluation de l'impact environnemental transfrontière et d'évaluation stratégique environnementale, ainsi que de leur point de vue sur la question.

33. Le Groupe de travail sera invité à réfléchir aux avantages, aux difficultés et aux risques potentiels liés à l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les procédures susmentionnées. Il examinera également l'utilité que revêtent les outils d'intelligence artificielle pour ce qui est de la sélection, du cadrage, de l'évaluation, de la prévision de l'impact et de l'aide à la prise de décisions, ainsi que le rôle que jouent ces outils dans l'amélioration de l'efficacité et de la cohérence des évaluations. Il sera aussi invité à examiner la nécessité d'élaborer des orientations, de mener des activités de renforcement des capacités ou d'adopter des mesures de réglementation afin de garantir l'utilisation responsable et efficace de l'intelligence artificielle aux fins de la réalisation des objectifs de la Convention et du Protocole. Enfin, il sera invité à proposer d'éventuelles mesures, notamment l'organisation de manifestations de suivi à sa prochaine session, en juin 2026 et, aux prochaines sessions des Réunions des Parties, l'élaboration d'un ou de plusieurs rapports thématiques ou la mise au point de bonnes pratiques.

34. Des informations détaillées sur le séminaire seront communiquées à l'avance. Le Groupe de travail sera invité à prendre note des conclusions de la Présidente sur le séminaire et à décider, à partir des résultats du séminaire, d'éventuelles mesures de suivi.

Documents

Draft programme for the round table on the application of artificial intelligence products, including open-source tools, during environmental impact assessment and strategic environmental assessment procedures (ECE/MP.EIA/WG.2/2025/INF.14)

7. Gestion, coordination et visibilité des activités intersessions

Horaire indicatif : mercredi 3 décembre, 10 heures-10 h 30

35. Le Groupe de travail sera informé des faits récents survenus dans le cadre de l'Initiative ONU80 concernant l'ajustement des effectifs, c'est-à-dire la réduction du nombre de postes inscrits au budget ordinaire, et l'optimisation des services, qui entraînera, pour l'exercice biennal 2025-2026, une diminution de la durée des réunions, du volume de la documentation et du nombre de mots. En outre, il sera informé que l'Office des Nations Unies à Genève n'assure plus le service des réunions hybrides et virtuelles, y compris les services d'interprétation et de traitement des documents, en raison de contraintes d'ordre législatif et des limitations des mandats. Il sera invité à envisager des mesures d'adaptation à la réduction des services et des effectifs et à en examiner les incidences sur l'exécution du plan de travail pour 2024-2026.

Documents

Informal notes of Bureau meeting of 18-19 June 2025 (ECE/MP.EIA/B2/2025/2)

8. Préparatifs en vue des prochaines sessions des Réunions des Parties

Horaire indicatif : mercredi 3 décembre, 10 h 30-13 heures et 15 heures-16 heures

a) Dispositions pratiques

36. Le secrétariat rendra compte du calendrier des préparatifs de la dixième session de la Réunion des Parties à la Convention et de la sixième session de la Réunion des Parties au Protocole (Genève, 1^{er}-4 décembre 2026). Toute délégation souhaitant accueillir les sessions devrait confirmer son engagement à le faire au plus tard à la présente réunion du Groupe de travail, afin qu'un accord de pays hôte puisse être conclu en temps voulu avec la CEE. En l'absence de pays hôte, les sessions se tiendront à Genève.

b) Liste des projets de document et de décision

37. Sur la base d'une proposition du Bureau, le Groupe de travail sera invité à approuver une liste préliminaire de projets de décision et de projets de document à établir pour examen par les Réunions des Parties à leurs sessions de décembre 2026. Il devra également donner des orientations sur l'élaboration de projets de document et de décision qu'il examinera et approuvera à sa prochaine réunion (Genève, 16-18 juin 2026). Il souhaitera peut-être contribuer à l'élaboration de ces projets en créant un groupe de rédaction composé de Parties volontaires qui consulterait le Bureau et le secrétariat, mais qui ne serait toutefois pas chargé d'élaborer les documents que le Comité d'application doit lui-même rédiger, tels que les projets de décision concernant l'examen du respect des dispositions de la Convention et du Protocole et le rapport sur les activités du Comité d'application.

38. Le Groupe de travail sera invité à convenir des principaux messages ou des thèmes prioritaires d'un éventuel projet de déclaration à élaborer avant sa prochaine réunion. Il est invité à prendre en considération les propositions du Bureau selon lesquelles la déclaration devrait mettre l'accent sur l'importance de la Convention et du Protocole en tant qu'outils permettant de lutter contre la perte de biodiversité, les changements climatiques, la consommation non durable des ressources, la pollution et la dégradation des terres, ainsi que sur les liens entre ces instruments et d'autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement. Le Bureau a également proposé que la déclaration mette en exergue le rôle essentiel de l'évaluation stratégique environnementale prévue par le Protocole pour l'aménagement de l'espace terrestre et marin et pour l'évaluation des effets cumulatifs des activités proposées, les possibilités et les évolutions récentes en matière de financement vert et de taxonomie environnementale, ainsi que la coopération avec les institutions environnementales internationales et d'autres organisations en vue de promouvoir la Convention au-delà de la région de la CEE, compte tenu de l'ouverture de la Convention à une adhésion universelle, et les éventuelles évolutions liées à l'intelligence artificielle et à la transformation numérique à l'œuvre dans le domaine de l'évaluation de l'impact sur l'environnement et de l'évaluation stratégique environnementale. Les délégations sont invitées à communiquer toute autre proposition concernant ce projet de déclaration avant le 10 novembre 2025, afin de permettre aux autres délégations d'en prendre connaissance avant la réunion et au Groupe de travail de les approuver pendant la réunion.

c) Programme provisoire

39. La Présidente présentera le programme provisoire des prochaines sessions des Réunions des Parties tel que proposé par le Bureau. Le Groupe de travail devrait approuver le programme provisoire et fournir des orientations afin que le Bureau établisse, au cours de ses deux sessions de 2026, avec l'appui du secrétariat, un ordre du jour provisoire annoté que le Groupe de travail approuverait à sa prochaine réunion, en juin 2026.

40. La Présidente invitera les délégations à présenter des propositions visant à attirer des participants de haut niveau aux prochaines sessions des Réunions des Parties et à enrichir le programme de ces sessions. Compte tenu des recommandations faites par le Bureau, le Groupe de travail sera invité à décider, dans un premier temps, des questions devant être abordées lors d'un séminaire thématique ou d'une table ronde qui devrait se tenir pendant le débat général et/ou le débat de haut niveau des sessions. En plus d'avoir la possibilité de

prendre la direction de l'organisation de ces manifestations, les délégations sont invitées à proposer des intervenants et des modérateurs et à préciser le contenu des activités thématiques.

d) Activités à envisager pour le projet de plan de travail pour 2027-2029

41. Les délégations seront invitées à soumettre des propositions concernant les éléments à inclure dans le plan de travail de la prochaine période intersessions (2027-2029). Elles seront également invitées à participer à plusieurs petits groupes de discussion chargés de réfléchir aux composantes possibles du prochain plan de travail, ainsi qu'aux sources de financement envisageables.

42. Les travaux des petits groupes s'appuieront sur les objectifs prioritaires définis dans la stratégie à long terme¹³. Les débats porteront également sur les activités de coopération en cours dans les régions maritimes, les possibilités de collaboration avec les institutions financières internationales et les faits récents concernant l'utilisation de l'intelligence artificielle dans l'évaluation de l'impact sur l'environnement, y compris les risques associés et les mesures réglementaires adoptées dans ce contexte. Les groupes examineront en outre les faiblesses ou les insuffisances recensées dans les projets d'examen de l'application de la Convention et du Protocole, les demandes d'activités de renforcement des capacités, en particulier en vue de l'ouverture prochaine de la Convention à une adhésion universelle, dès que deux Parties supplémentaires l'auront ratifiée, et toute proposition avancée par le Comité d'application et le Bureau.

43. Après la présentation des résultats des débats en petits groupes, le Groupe de travail sera invité à formuler des observations sur les propositions présentées. Les délégations seront encouragées à examiner leur capacité à diriger ou à financer certaines activités, ainsi qu'à accueillir des activités de renforcement des capacités ou des manifestations de coopération sous-régionale, dans la région de la CEE ou en dehors.

44. Le Groupe de travail sera également invité à recenser les activités qui pourraient être inscrites sur une liste d'attente, dans l'hypothèse où les fonds nécessaires ne seraient pas garantis au moment de l'adoption du plan de travail lors des prochaines sessions des Réunions des Parties.

e) Présidence des sessions

45. Le Groupe de travail devrait également examiner dans un premier temps la question de la présidence du débat général et du débat de haut niveau des sessions de la Réunion des Parties et proposer des candidatures, en tenant compte, le cas échéant, des propositions formulées par le Bureau.

f) Election du Bureau de la prochaine période intersessions

46. La Présidente invitera les délégations à présenter des candidatures aux fonctions à pourvoir pour la prochaine période intersessions (président(e) et vice-président(e)s du Groupe de travail, président(e) et membres du Bureau, ainsi que quatre membres permanents et quatre membres suppléants du Comité d'application). Il faudra peut-être désigner d'autres membres du Comité d'application, selon que les pays représentés au Comité sont ou non Parties au Protocole. Le Groupe de travail est invité à envisager de formuler des observations sur les résultats des délibérations connexes du Bureau, y compris le fait qu'il :

a) A recensé les Parties qui n'ont jamais été représentées au sein des organes conventionnels ou qui ne l'ont pas été récemment, et a également recommandé que, si nécessaire et à titre exceptionnel, les frais de voyage des représentants de ces pays soient pris en charge par le fonds d'affectation spéciale, bien qu'ils ne soient pas officiellement admissibles au bénéfice d'une aide financière ;

¹³ ECE/MP.EIA/30/Add.1-ECE/MP.EIA/SEA/13/Add.1, décision VIII/3-IV/3, annexe.

b) Est convenu que les Parties devraient être attentives aux éventuels conflits d'intérêts qui pourraient survenir lors de l'élection des membres du Comité d'application.

Documents

Documents informels

Preparations for the next sessions of the Meetings of the Parties (ECE/MP.EIA/WG.2/2025/INF.15)

A list of vacancies (chairs and members) in the treaty bodies for 2027–2029 (ECE/MP.EIA/WG.2/2025/INF.16)

9. Manifestations et processus internationaux pertinents

Horaire indicatif : mercredi 3 décembre, 16 heures-16 h 30

47. Le secrétariat et/ou le Bureau rendront compte des manifestations et des processus internationaux présentant un intérêt pour la Convention et son Protocole, notamment les suivants :

- a) Le Forum régional pour le développement durable de 2025, organisé par la CEE (Genève, 2 et 3 avril 2025), qui avait pour thème « Promouvoir des solutions durables, inclusives et fondées sur des données scientifiques et factuelles dans la région de la CEE pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et atteindre les objectifs de développement durable qui y sont énoncés et consistent à ne laisser personne de côté »¹⁴ ;
- b) La soixante et onzième session de la CEE (Genève, 9 et 10 avril 2025)¹⁵ ;
- c) La trentième session du Comité des politiques de l'environnement, y compris les résultats pertinents des travaux sur les questions émergentes dans la région de la CEE (Genève, 26-28 novembre 2025).

10. Questions diverses

Horaire indicatif : mercredi 3 décembre, 16 h 30-16 h 45

48. Les délégations qui souhaitent soulever d'autres questions sont invitées à prendre contact avec la Présidente et le secrétariat le plus tôt possible avant la réunion.

11. Présentation des principales décisions adoptées et clôture de la réunion

Horaire indicatif : mercredi 3 décembre, 16 h 45-18 heures

49. Le Groupe de travail devrait approuver les principales décisions prises à sa onzième réunion, autoriser le secrétariat à établir le texte définitif du rapport à ce sujet après la réunion, une fois celle-ci terminée, sous la direction des présidents, et confirmer la date et le lieu de sa prochaine réunion (provisoirement prévue à Genève, du 16 au 18 juin 2026).

¹⁴ Voir <https://regionalforum.unece.org/events/regional-forum-2025>.

¹⁵ Voir <https://unece.org/info/Sessions-of-the-Commission/events/393881>.

III. Organisation des travaux

<i>Date et heure</i>	<i>Point n°</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
Lundi 1^{er} décembre 2025		
10 heures-10 h 10	1	Adoption de l'ordre du jour
10 h 10-10 h 25	2	Exposé du Bureau sur les activités menées depuis la reprise des sessions des Réunions des Parties
10 h 25-11 heures	3	État des ratifications
11 heures-midi	4	Dispositions financières
midi-13 heures	5	Application et respect des dispositions de la Convention et du Protocole
13 heures-15 heures	5	Déjeuner
15 heures-16 heures		Application et respect des dispositions de la Convention et du Protocole (<i>suite</i>)
16 heures-18 heures	6	Promotion de l'application pratique de la Convention et du Protocole
	6 a)	Coopération et renforcement des capacités à l'échelle sous-régionale
	6 b)	Renforcement des capacités
	6 c)	Échange de bonnes pratiques
Mardi 2 décembre 2025		
10 heures-13 heures	6 c) i)	Séminaire sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement et l'évaluation stratégique environnementale dans les processus d'aménagement du territoire, avec un accent particulier sur les plans, programmes et projets liés à l'énergie, les évaluations de la biodiversité et les changements climatiques
13 heures-15 heures		Déjeuner
15 heures-16 heures	6 c) i)	Séminaire sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement et l'évaluation stratégique environnementale dans les processus d'aménagement du territoire (<i>suite</i>)
16 heures-18 heures	6 c) ii)	Table ronde sur l'utilisation d'outils d'intelligence artificielle, y compris des outils à code source ouvert, dans les procédures d'évaluation de l'impact sur l'environnement et d'évaluation stratégique environnementale
Mercredi 3 décembre 2025		
10 heures-10 h 30	7	Gestion, coordination et visibilité des activités intersessions
10 h 30-13 heures et 15 heures-16 heures	8	Préparatifs en vue des prochaines sessions des Réunions des Parties

<i>Date et heure</i>	<i>Point n°</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
10 h 30-13 heures	8 a)	Dispositions pratiques
	8 b)	Liste des projets de document et de décision
	8 c)	Programme provisoire
	8 d)	Activités à envisager pour le projet de plan de travail pour 2027-2029
13 heures-15 heures		Déjeuner
15 heures-16 heures	8 d)	Activités à envisager pour le projet de plan de travail pour 2027-2029 (<i>suite</i>)
	8 e)	Présidence des sessions
	8 f)	Élection du Bureau de la prochaine période intersessions
16 heures-16 h 30	9	Manifestations et processus internationaux pertinents
16 h 30-16 h 45	10	Questions diverses
16 h 45-18 heures	11	Présentation des principales décisions adoptées et clôture de la réunion